



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-20 :
DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoints, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Véronique NOBLE, Madame Séverine CHAMPETIER et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

•**Personne excusée :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Véronique NOBLE en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2026-20 : désignation d'un correspondant défense

Madame le Maire fait part au conseil municipal que pour donner suite aux élections de Mars 2026, il est demandé à chaque conseil municipal de désigner un conseiller pour assurer la fonction de « Correspondant Défense » qui sera chargé de développer au sein de la commune le lien entre l'Armée et la Nation.

Ce « Correspondant Défense » sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer « Correspondant Défense » :

- Monsieur Mario LESAGE, 3^e Adjoint, domicilié 28 rue Haute, 95710 AMBLEVILLE.

Copie conforme certifiée à l'original

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Le 20/03/2026

Le Maire

Martine SOREL



La Secrétaire de séance

Véronique NOBLE

